

**SECTION BINATIONALE ESABAC  
LYCEE MARCELIN BERTHELOT (94) - RENTREE 2020**

Arrêté du 18 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 7 mars 2011 modifié fixant la liste des établissements proposant une section binationale Esabac

Ouverture d'une section binationale Esabac Italienne au Marcelin Berthelot - Saint-Maur-des-Fossés à la rentrée 2020.

**OBJECTIF**

Permettre aux élèves de renforcer :

- leurs compétences en langue italienne (ESABAC).
- leurs connaissances dans la culture du pays partenaire à travers un certain nombre d'aménagements concertés avec ce pays.

Les élèves suivent un parcours de formation spécifique aboutissant à la délivrance du baccalauréat et du diplôme équivalent dans le pays partenaire (*Esame di Stato* en Italie).

Cette double certification valorise un parcours de formation biculturel et bilingue, qui favorise la mobilité au niveau européen tout en permettant l'accès aux universités italiennes.

**PUBLIC CONCERNE**

Tout élève de 3<sup>e</sup> possédant un très bon niveau en langues vivantes.

**CRITERES DE RECRUTEMENT**

Les élèves doivent, en fonction de l'évaluation de leur niveau de langue et de leur motivation :

- justifier d'un bon niveau scolaire général,
- attester d'un niveau suffisant dans la langue de la section demandée pour atteindre avant l'entrée en classe de 1<sup>re</sup> le niveau B1.

**PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX**

du 13  
janvier  
au  
28 février

**Constitution et transmission du dossier de candidature à l'établissement d'accueil**

- Complètent le dossier en y **joignant obligatoirement** les photocopies des documents demandés
- Envioient le dossier complet à l'établissement souhaité avant le **28 février** (cachet de la poste faisant foi)



Les dossiers arrivés hors délai ou incomplets ne seront pas examinés.

A partir du  
20 mai

**À réception des résultats de la commission départementale d'admission**

- Confirment leur choix dans le cadre de la procédure AFFELNET-Lycée pour les élèves déclarés admis.

## PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Avant le 26  
février

### Communication et constitution des dossiers de candidature

- Informe les représentants légaux sur la procédure d'admission spécifique en 2<sup>de</sup> section Binationale.
- Complète chaque dossier avec les avis du professeur principal et de langue vivante.
- Saisit **obligatoirement**, à partir du 13-01-2020, la candidature dans l'application **CIBEL**, accessible via le portail ARENA, avec report du numéro généré sur le dossier (cf. *mél du SAIO du 13/01/2020*).
- Remet le dossier complet aux familles qui doivent assurer l'envoi à l'établissement d'accueil souhaité.

A partir du  
22 mai

### Vérification dans Affelnet-Lycée à l'issue de la commission départementale d'admission

- Élèves **admis**: **saisie du vœu** correspondant **en rang 1** pour entériner l'admission.
- Élèves **inscrits en liste complémentaire** : saisies du vœu de la section sollicitée et des vœux de 2<sup>de</sup> GT dans leur(s) lycée(s) de secteur.
- Élèves **non admis** : saisie des vœux de 2<sup>de</sup> GT dans leur(s) lycée(s) de secteur.

## PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Jusqu'au  
28 février

### Réception des dossiers

 Pour les candidatures hors académie, saisie **obligatoire** dans l'application **CIBEL**, accessible via le portail ARENA, avec report du numéro généré sur le dossier (cf. *mél du SAIO du 13/01/2020*).

A partir du  
02 mars

### Recrutement sur dossier

- Télécharge le fichier de recensement des candidatures via l'application CIBEL
- Sélectionne les candidats, **après étude du dossier**
- Reçoit, éventuellement, en entretien les candidats pour compléter son appréciation
- Etablit une liste ordonnée des élèves retenus en liste principale et en liste complémentaire

Lundi 4 mai  
dernier délai

### Transmission aux DSDEN

- Transmet la liste ordonnée (principale et complémentaire) accompagnée des dossiers de candidature à la DSDEN de son département pour validation du DASEN.

A partir du  
25 mai

### Décisions dans Affelnet-Lycée (cf. *classe virtuelle : module « Travail en commission »*)

- **Saisie obligatoire de la décision finale** via le module « travail en commission » pour chaque élève formulant un vœu de 2<sup>de</sup> binationale. En effet, sans décision sur le statut de l'élève (pris, refusé,...), **l'élève concerné ne pourra pas participer à l'affectation**. Toutefois, cette saisie ne garantit pas l'affectation de l'élève sur le vœu concerné s'il n'est pas positionné en rang 1.

## PROCEDURE AU NIVEAU DES DSDEN

A partir du  
22 mai

### Communication des résultats d'admission à l'issue de la commission départementale

- Aux représentants légaux : par voie postale
- Aux établissements d'origine : par voie électronique
- Au SAIO, après validation par les DASEN : transmission du fichier en format Excel.

## RESULTAT

La notification d'affectation est transmise aux représentants légaux par les établissements d'accueil à l'issue du résultat du tour principal d'Affelnet-Lycée de la campagne 2020.